

2024



L'ÎLOT
ENSEMBLE, CHOISIR
LA RÉINSERTION

ANTENNE
DE L'ÎLOT DANS LE VAR

PROJET ASSOCIATIF DE L'ÎLOT

Nous croyons en l'Homme, en sa capacité à réagir, à se prendre en main lorsqu'il est meurtri, rejeté, en situation de précarité ou d'exclusion.

En nous appuyant sur la volonté et les aptitudes des personnes que nous accueillons, nous voulons les aider à se reconstruire, à se réinsérer dans la société pour autant qu'elles en ressentent le besoin, à se rétablir sur les plans personnel, familial, professionnel, moral et spirituel. Dans le respect de la personne humaine, nous voulons mettre en œuvre, pour le temps nécessaire à chacun, des actions conjuguant professionnalisme et chaleur humaine.

La vocation de l'Îlot est l'accueil et la réinsertion des personnes rejetées de la société et en grande détresse. Nous portons une attention particulière à celles qui font ou ont fait l'objet d'une peine de justice, parmi lesquelles les sortants de prison ou les personnes bénéficiant d'un aménagement de peine, et qui sont bien souvent tenues à l'écart des grands élan de compassion et de générosité.

Ne pouvant satisfaire l'ensemble des besoins et offrir la totalité des services, l'Îlot se concentre sur l'hébergement et l'accompagnement des personnes dans leur démarche personnelle et volontaire visant à retrouver un statut de citoyen et de membre du corps social, notamment par l'accès au logement et à l'emploi.

L'accompagnement inclut des actions d'insertion par l'activité économique. L'association complète ses services en s'appuyant sur les partenaires extérieurs nécessaires à la prise en compte globale des attentes des personnes accueillies.

SOMMAIRE

QUELQUES MOTS SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE	4
L'ÉTABLISSEMENT	6
1. OBJECTIF : REINSERTION PROFESSIONNELLE	6
2. ÉQUIPE	10
3. ANCRAGE TERRITORIAL ET DEVELOPPEMENT DU RESEAU	11
LES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2024	13
1. ORIENTATIONS	13
2. PROFIL	15
3. SITUATION AU REGARD DE LA JUSTICE	19
4. LES PARCOURS	20
LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE	22
PERSPECTIVES 2025	24
MERCI À NOS PARTENAIRES	25

QUELQUES MOTS SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE

L'année 2024 a permis :

La poursuite de l'action « En route vers l'emploi en PACA ». L'objectif est la levée des freins à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de 30 ans, ni en emploi, ni scolarisé, ni en formation. Pour faciliter le repérage et la captation des jeunes, l'association a poursuivi les permanences au plus près d'eux au sein des Maisons de justice et du droit de la métropole Toulouse Provence Méditerranée (TPM) et dans deux Quartiers prioritaire de la ville (QPV) du territoire : le grand Jonquet et Saint-Jean du Var. Ces permanences contribuent à renforcer l'ancrage territorial de l'association, le partenariat et le travail en réseau.

Mobilisée sur la question du Travail d'intérêt général (TIG), l'association a poursuivi l'expérimentation du TIG pédagogique pour lequel l'antenne du Var dispose de 5 postes individuel. En 2024, l'association a accueilli 8 TIGistes. (cf témoignage en fin de rapport). Au niveau national, cette expérimentation s'est déployée sur de nouveaux territoires avec des sessions dans le Val-de-Marne, les Yvelines, la Seine-et-Marne... L'étude d'impact associée à cette action donnera des premiers résultats en 2025.

Avec le Conseil départemental l'Îlot a déployé une action expérimentale, de mise à l'abri de petites familles avec au moins un enfant de moins de 4 ans. Sollicitée par le Conseil départemental grâce au foncier identifié en 2023, l'Îlot a construit avec le service Développement social une action d'hébergement transitoire pour les familles suivies par les Unités territoriales sociales (UTS) et hébergées à l'hôtel. L'objectif est de mettre les familles dans les meilleures conditions pour qu'elles travaillent de façon renforcée leur réinsertion sociale et professionnelle avec l'association En Chemin. L'Îlot intervient sur l'aspect locatif et propose 9 appartements de type T1/T1 bis dans le quartier de Saint-Jean du Var. Première action d'hébergement sur le territoire du Var, l'agrément Intermédiation locative – Gestion locative sociale (IML-GLS) délivré par la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) du Var en août 2024, ouvre la voie à d'autres actions d'hébergement logement, véritable ADN de l'action de l'Îlot depuis sa création en 1969.

La volonté de développer de nouvelles actions se poursuit avec un travail de réflexion mené avec la métropole Toulouse Provence Méditerranée (TPM) sur la mise en place du plan LDA 2 sur le territoire métropolitain. L'Îlot a participé aux réunions de travail initiées en 2024 et construit avec la coordonnatrice du Logement d'abord (LDA) sur le territoire, une action expérimentale qui doit permettre la mise en logement et l'accompagnement (Emploi, logement, santé) de 6 à 7 jeunes sur environ 12 mois. Ces jeunes de moins de 30 ans sortant d'institutions (Protection

judiciaire de la jeunesse (PJJ), Aide social à l'enfance (ASE), Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP)) font partis des publics prioritaires du Logement d'abord 2 (LDA2).

Le projet de Chantier d'insertion sur le domaine de la Castille en lien avec la Structure d'accompagnement vers la sortie (SAS), du Centre pénitentiaire de Toulon La Farlède a été mis en pause pour différentes raisons :

- ✓ la qualification de ce chantier comme un chantier extérieur non rattaché à la détention ;
- ✓ le contexte économique constraint les Directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) à soutenir les Ateliers chantiers d'insertion (ACI) existants et à ne pas en ouvrir de nouveaux.

L'ÉTABLISSEMENT

1. Objectif : la réinsertion professionnelle

L'établissement l'Îlot dans le Var poursuit son action d'accompagnement renforcé vers l'emploi « En route vers l'emploi en PACA ». L'année 2024 a permis de confirmer l'accroissement significatif du nombre de personnes suivies, déjà entamée en 2023 : 160 personnes en 2024, 118 personnes en 2023 (+36 %) et 49 personnes en 2022 (+227 % entre 2022 et 2024). Sur 160 personnes suivies, 112 ont été accompagnées soit 70 % et 48 ont été repérées sans accompagnement. Cela peut s'expliquer lorsque le repérage se fait en détention et que l'accompagnement débute à la sortie de détention l'année suivante. Pour d'autres, le repérage ne donne pas lieu à un accompagnement immédiat lorsque le jeune cumule de nombreuses ruptures et se trouve en situation d'errance. Ces jeunes sont particulièrement difficiles à accompagner dans la durée. Ils ont pour une grande majorité des obligations judiciaires qu'ils peinent à respecter. Pour ces raisons, l'association s'est rapprochée de l'Ordre de Malte France qui met en œuvre des maraudes régulières, actions d'aller vers qui permet la création d'un lien de confiance, dans le temps, préalable indispensable pour permettre de démarrer un accompagnement global. Pour faire connaître l'action d'accompagnement, l'association propose des « informations collectives » au sein de structures accueillants un public en rupture.

Il y en a eu 2 en 2024 :

- au Mouvement du nid (6 personnes) ;
- à l' AVASTOFA (4 personnes).

Quelques chiffres pour mieux comprendre le public accompagné :

- ✓ sur 112 personnes accompagnées, 64 personnes sont considérées comme public justice soit 57 % du public accompagné ;
- ✓ sur les 48 personnes repérées, la proportion justice est beaucoup plus importante avec plus de 77 %.

➔ ainsi sur 160 personnes suivies, la part du public justice est de 63 %.

- ✓ sur 112 personnes accompagnées, une majorité est masculine soit 86 % (26 personnes accompagnées sont des femmes) ;
- ✓ depuis 2022, on constate une augmentation du public féminin accompagné par l'Îlot dans le Var : il passe de 2 % en 2022 à 10 % des personnes suivies en 2023. En 2024, la part du public féminin est à plus de 23 %.

➔ Cette augmentation vient d'une volonté de l'antenne d'ouvrir son action au public féminin. Ainsi, l'association s'est rapprochée successivement des associations Mouvement du Nid (2023) et de l'association Autre Regard (2024) ; cette dernière est très active dans l'accompagnement des jeunes femmes en Parcours de sortie de prostitution (PSP), parcours labellisé par la préfecture (cf en fin de rapport). On compte 8 femmes orientées par ces deux associations et accompagnées par l'Îlot sur le volet de l'insertion professionnelle, soit la moitié des femmes accompagnées par l'antenne de l'Îlot dans le Var en 2024.

Si la visée pour chaque personne accompagnée est la réinsertion professionnelle, celle-ci passe par un accompagnement humain qui prend en compte la personne dans sa globalité. La personne ne se résume pas à sa capacité à travailler. La Conseillère en insertion professionnelle (CIP) cherche à créer ce lien de confiance qui permettra l'accompagnement de la personne dans tous les aspects de sa vie.

Pour être au plus près des jeunes, la Conseillère en insertion professionnelle (CIP) a poursuivi en 2024 la tenue de permanences sur le territoire métropolitain : La Seyne-sur-Mer, Toulon, Hyères. Elles ont lieu dans les Maisons de justice (MJD) et au sein de deux associations Amitiés Cité - UDV (Toulon Ouest) et Les Amis de Jéricho-UDV (Toulon Est). La permanence située à Toulon Ouest va être retravaillée en 2025 pour répondre davantage aux besoins du territoire. Celle de Toulon Est a permis à l'Îlot de travailler en synergie avec les équipes sociales des Amis de Jéricho. C'est l'association qui oriente le plus de personnes vers l'Îlot, en 2024 comme en 2023. Avec 18 orientations, c'est 30 % des orientations du secteur associatif qui viennent des Amis de Jéricho.

Permanences

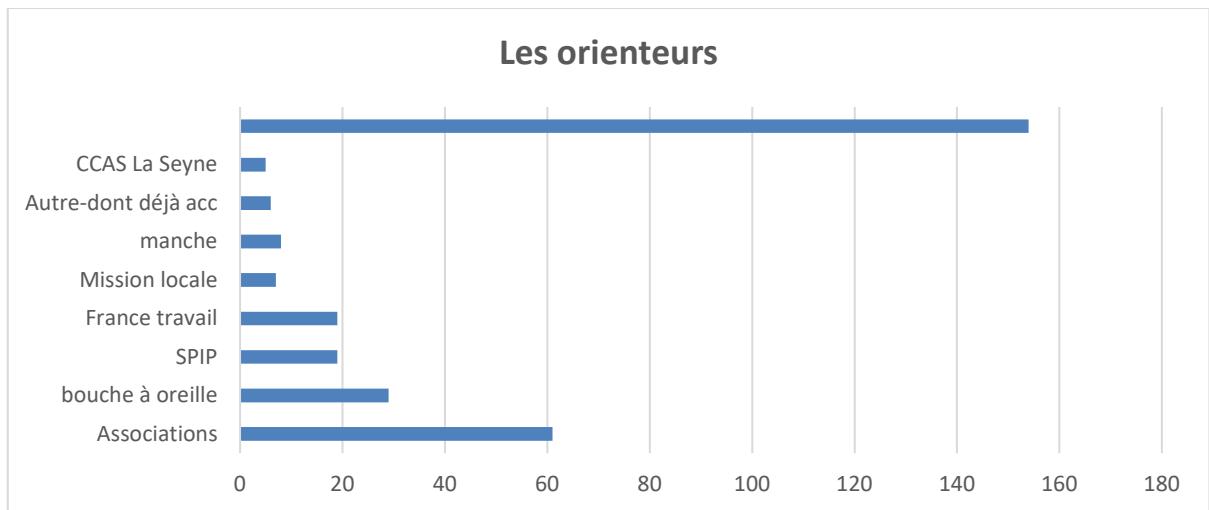
MJD Toulon : 29

MJD La Seyne : 16

Point Justice Hyères : 7

Les amis de Jéricho - UDV : 31

Amitiés Cité - UDV : 10



L'accompagnement de la Conseillère en insertion professionnelle (CIP) se fait majoritairement de façon individuelle, en entretien à raison d'une fois par semaine. Des ateliers collectifs viennent enrichir l'accompagnement. L'Îlot s'appuie sur ses partenaires pour construire des parcours et propose des sorties :

- reconstituer son parcours professionnel, avec l'AVASTOFA, 5 séances, 3 personnes ;
- l'estime de soi, avec l'AVEF, 2 sessions de 6 ateliers, 3 à 6 personnes ;
- parcours boxe, 5 séances avec la Mairie de la Seyne, 2 à 4 personnes ;
- visite de l'école de soudure, 3 personnes ;
- visite de l'ETTI, 3 personnes.

L'Îlot accompagne la personne dans sa globalité. Si la finalité reste l'insertion professionnelle, sont travaillés par la Conseillère en insertion professionnelle (CIP) : l'hébergement, la santé, les liens sociaux et familiaux.

Hébergement

La Conseillère en insertion professionnelle (CIP) accompagne la personne dans les actions à entreprendre : démarches administratives, liens avec les partenaires (structures d'hébergement, lieu de domiciliation, accueils de jours, le Service intégré d'accueil à la formation (SIAO)). Cela permet d'orienter de façon efficace les personnes accompagnées.

Santé

Les personnes accompagnées ont eu la possibilité en 2024 de :

- ✓ participer à des ateliers sur l'estime de soi et la résilience, 2 sessions de 6 ateliers ont eu lieu en 2024, animés par l'Association vivre en famille (AVEF), il y a eu entre 3 et 6 participants. Ces ateliers sont des espaces de paroles et d'écoute avec l'objectif de mieux se connaître pour se projeter dans un avenir serein et de développer l'estime de soi ;
- ✓ suivre 5 séances de cours de boxe, 4 personnes.

La Conseillère en insertion professionnelle (CIP) participe à certaines rencontres du réseau «parentalité» qui se tiennent sur le territoire pour être en mesure de répondre aux questions et problématiques rencontrées par les personnes suivies. Elles sont nombreuses à être parents et à être concernées par des exercices difficiles de la parentalité.

Resserrement des liens sociaux et familiaux

L'insertion sociale est un préalable à l'insertion professionnelle. Ainsi pour rompre l'isolement fréquemment constaté, l'Îlot a mis en place en 2024 des ateliers autour de la culture et l'art réunissant un petit collectif :

- ✓ une représentation au théâtre Liberté à Toulon, 3 personnes ;
- ✓ la participation à une course d'orientation, 3 personnes ;
- ✓ une visite d'un parcours de graff et street art à la Seyne, 3 personnes.



2. Equipe

L'équipe locale est composée de deux personnes permanentes : une Conseillère en insertion professionnelle (CIP) et une Responsable d'antenne. Cette dernière est en lien permanent avec le Directeur des nouveaux projets et la Responsable du développement de l'Îlot au niveau national.

En 2024, les conditions étaient réunies pour que l'antenne de l'Îlot puisse être un lieu de stage pour des jeunes en formation. L'équipe s'est ainsi mobilisée pour offrir aux stagiaires de bonnes conditions de découverte de l'environnement et d'exercice des compétences.

- ✓ 1 stage de formation Conseiller en insertion professionnelle (CIP) de 4 semaines ;
- ✓ 1 stagiaire en alternance de Diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS) développement de territoire, partenariats et réseaux de février à décembre 2024 ;
- ✓ 1 découverte du milieu professionnel de 1 semaine.

L'équipe s'appuie sur le tissu associatif varois et échange régulièrement selon les besoins identifiés avec les travailleurs sociaux, éducateurs et infirmières des associations l'Association varoise d'accueil familial (AVAF), l'Association vétérinaire équine Française (AVEF) et l'Association varoise d'aide et de soins aux toxicomanes et leur famille (AVASTOFA). Cela est d'autant plus pertinent que certaines personnes accompagnées par l'Îlot sont domiciliées à l'accueil de jour de l'AVAF et suivies pour cause d'addictions par l'AVASTOFA.

Enfin l'équipe est soutenue par un noyau dur de bénévoles. Leur réseau, leur expérience et leur connaissance du milieu de la justice sont des atouts précieux sur lesquels l'équipe s'appuie.

3. Ancre territorial et développement du réseau

Différents évènements sont venus renforcer le partenariat sur le territoire.

Pour la troisième année consécutive, l'Îlot a participé au forum des associations de Toulon et de la Seyne-sur-Mer. Cet évènement qui se tient en début d'année scolaire réunit de nombreux acteurs du milieu associatif et des institutionnels. Il permet échanges et rencontres et enrichit pour l'année le travail des professionnels de l'Îlot. Des liens ont ainsi été tissés avec l'Ordre de Malte, qui met en place des maraudes journalières sur le territoire métropolitain. Le public de la rue et le public justice ont parfois des points communs. De nos échanges, des complémentarités ont été identifiées. Elles permettent d'envisager 2025 avec confiance. Comme en 2023 avec le Mouvement du Nid, ces rencontres débouchent sur des partenariats constructifs et confortent l'ancrage territorial de l'association.

La présentation de l'action de l'Îlot par la responsable d'antenne lors du séminaire d'Escota, réunissant en novembre 2024 de nombreux professionnels intervenants sur les aires d'autoroute et les aires de repos. Cette rencontre permet à l'antenne d'élargir son réseau entreprises au bénéfice de notre public.

La mise en place de l'action de mise à l'abri de familles avec enfants de moins de 4 ans a permis à l'Îlot de travailler avec le Conseil départemental, d'être identifiée par les travailleurs sociaux du Conseil départemental, de travailler avec l'association En Chemin, de découvrir l'accueil de jour de Domensa, de mettre en place un parrainage avec la Fondation Vinci qui a financé l'équipement des appartements. Cette première action d'hébergement a contribué avant même son démarrage à faire connaître les actions de l'association notamment auprès des partenaires institutionnels le Conseil départemental (CD), la Direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités (DDETS), la Caisse des allocations familiales (CAF).

La participation de l'équipe aux différentes réunions organisées sur le territoire (cf détail ci-dessous), permet de tisser des liens avec les associations de la Métropole Toulon Provence Méditerranée dans le domaine du sport, de l'emploi, de la santé et de l'hébergement ainsi qu'avec les acteurs institutionnels du territoire.

Rencontres/ réunions avec des partenaires :

- ✓ 1 réunion du Réseau parentalité ;
- ✓ 6 réunions Cité de l'emploi de la Seyne-sur-Mer ;
- ✓ 1 réunion sur l'accès au droit ;
- ✓ 1 réunion sur les violences faites aux femmes ;
- ✓ « Mieux connaître les besoins des jeunes » : réunion animée par une stagiaire de l'Îlot avec la Mission Locale de la Seyne-sur-Mer, l'AVEF, l'AVASTOFA et les Amis de Jéricho ;
- ✓ présence de l'Îlot aux Assemblées générales de l'AVEF et des Amis de Jéricho ;

- ✓ deux rencontres avec le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) dans le cadre de l'ouverture de la SAS de la Farlède en septembre 2024 ;
- ✓ rencontre avec la Chargée de mission Insertion des jeunes de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) ;
- ✓ 4 participations des équipes de l'Îlot aux diagnostics des besoins des jeunes : Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) et Métropole Toulon Provence Méditerranée (MTPM) Parcours logement insertion jeunes (PLIJ).

Ces participations ont permis de faire connaître l'association auprès des acteurs institutionnels :

- ✓ le CD pour la construction de l'action de mise à l'abri des familles ;
- ✓ la Métropole TPM pour construire une action d'accompagnement global (emploi, logement, santé) pour les jeunes de moins de 30 ans sortant d'institution (Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), Aide sociale à l'enfance (ASE), Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP)) dans le cadre du déploiement du LDA2 sur le territoire métropolitain. démarrage en 2025 ;
- ✓ le service logement de la DDETS pour la délivrance de l'agrément IML, préalable à la mise en place des actions d'hébergement/logement sur le territoire.

Ces rencontres ont contribué à faire de l'Îlot un partenaire qui dialogue avec les institutions et les acteurs associatifs sur son territoire.

LES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2024

1. Orientations

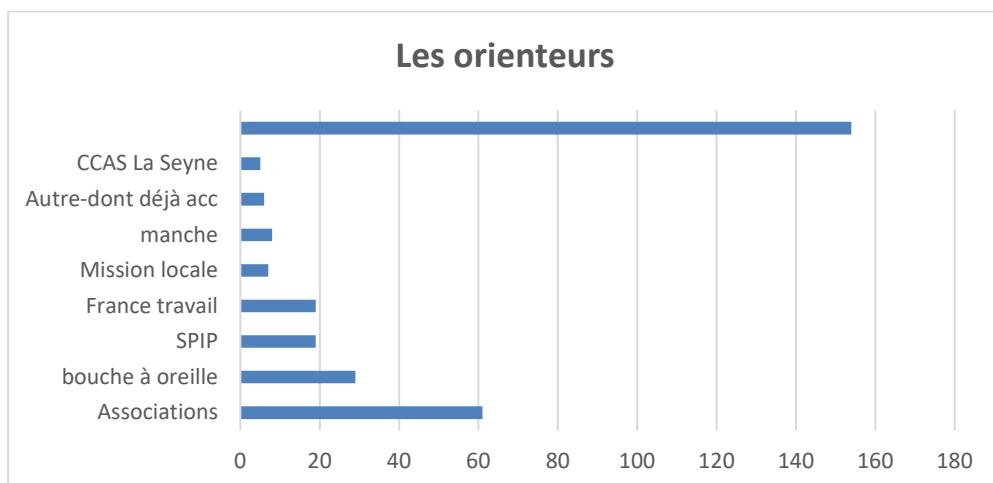
La majorité des orientations vient du milieu associatif : 61 orientations sur 160 (38 %). Le constat fait l'année dernière d'une augmentation du nombre d'associations étant à l'origine des orientations de jeunes vers l'îlot se maintient : 5 associations différentes en 2021, 10 en 2022, 19 en 2023, et 20 en 2024. L'ancrage territorial se confirme ! Parmi les 20 structures concernées, seules quelques-unes ont été à l'origine d'orientations régulières, notamment les accueils de jour Les Amis de Jéricho-UDV ainsi que l'AVASTOFA avec qui l'îlot travaille régulièrement. La proximité géographique est un atout permettant de favoriser le travail en complémentarité.

Nombres d'orientation par association en 2024

Les Amis de Jéricho	18	30 %
AVASTOFA	10	16 %
Autres regards	6	10 %
Les Adrets	5	8 %
Mouvement du nid	4	7 %
L'Association Varoise d'accueil		
familial (AVAF),	3	5 %
En chemin	1	2 %
Locations vacances particuliers (LVP)	1	2 %
Addictions France	1	2 %
Groupement d'entreprises du secteur		
protégé et adapté (GEPSA)	1	2 %
L'aumônerie	1	2 %
Agir pour le développement d'actions		
d'insertion (ADAI)	1	2 %
Addictions France	1	2 %
Accueil prov	2	3 %
Les Amis de l'Horeb	1	2 %
Union diaconale du Var (UDV)	1	2 %
Le rocher	1	2 %
Société de Saint-Vincent-de-Paul		
(SSSVP)	1	2 %

Parcours coordonné	1	2 %
Api Provence	1	2 %

Exprimés en nombre de personnes :



Le repérage en milieu fermé

La dynamique décrite ci-dessus concerne également le milieu fermé. En effet, l'îlot accompagne les personnes à leur sortie de détention, néanmoins le repérage a lieu pour certains pendant la période d'incarcération. Il se concrétise par une rencontre entre l'îlot et le détenu au parloir avocat pour vérifier la pertinence d'enclencher un accompagnement l'îlot à la sortie.

Ainsi l'étude de l'évolution du nombre de parloirs est intéressante alors que l'ouverture de la Structure d'accompagnement spécifique (SAS) en septembre 2024 a entraîné quelques changements :

- ✓ le changement du référent justice de France Travail du Centre pénitentiaire (CP) de Toulon La Farlède et un temps nécessaire d'adaptation avant les premières orientations vers l'îlot ;
- ✓ un temps d'adaptation nécessaire pour la référente justice de France Travail à la Structure d'accompagnement vers la sortie (SAS) avant les premières orientations intervenues.

Cela a engendré une baisse des orientations vers l'îlot au cours du 4ème trimestre 2024, suivie d'une reprise des orientations au 1 trimestre 2025.

- ✓ + 45 % de parloirs en 2024 (16 en 2024, 11 en 2023 contre 8 en 2022), ce qui signifie une augmentation des orientations par la détention (au sens large : Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) Justice, Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)) ;
- ✓ + 22 % de détenus rencontré au parloir (22 en 2024, 19 en 2023 contre 11 en 2022) ;
- ✓ parmi les 22 personnes vues en détention en 2024, 7 ont été accompagnées en 2024, 11 sont encore détenues au 31/12/24, les 4 dernières ayant été soit réorientées vers une autre association, soit ne sont jamais venues ;
- ✓ les orientations du milieu fermé viennent majoritairement des Services publics de l'emploi

(SPE) (France Travail et Mission locale) avec 64 %, le SPIP avec 9 % et le bouche à oreille 23 % (détenus connaissant déjà l'Îlot, familles, ...).

Le repérage en milieu ouvert

Il concerne le public justice, suivi au Quartier de semi-liberté (QSL) ou en milieu ouvert mais également tous les jeunes ayant besoin d'un accompagnement renforcé vers l'emploi sans lien avec la justice.

Des liens ont ainsi été créés et entretenus depuis 2022 avec différentes structures de l'hébergement et du soin : Accueil de jour les Amis de Jéricho-UDV, le Centre d'hébergement et de réinsertion social CHRS Accueil Provençal et les Adrets ainsi que les structures de soin comme l'AVASTOFA. Le repérage en milieu ouvert vient majoritairement de ces structures associatives (cf. début du paragraphe).

Cette diversité de lien sur le territoire a permis d'accroître la provenance des orientations et d'augmenter ainsi le nombre de personnes suivies par l'antenne.

2. Profil

Un grand nombre des personnes accompagnées par l'Îlot cumule différentes difficultés sociales : la pauvreté ne se résume pas à l'insuffisance des ressources matérielles. Cet état de fait est encore plus prononcé pour les personnes jeunes en errance ainsi que pour les détenus qui cumulent souvent un faible niveau scolaire, une absence de pratique ou de formation professionnelle, un déficit culturel, un isolement social voire familial, des problématiques psychiques. L'incarcération accentue les difficultés déjà présentes. Si elles ne sont pas prises en charge, ces difficultés freinent l'insertion ou la réinsertion.

Les freins sociaux : l'Îlot dans le Var mobilisé

Les freins sociaux visent toutes les difficultés dites « périphériques » ou non professionnelles comme l'administratif, la mobilité, le logement, la santé... qui entravent le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi.

Des profils avec des freins multiples

À l'Îlot Var, l'action d'accompagnement renforcée vise un public qui cumule le plus souvent une multiplicité de freins périphériques. C'est une difficulté supplémentaire, la personne accompagnée aura rarement pour seul problème de refaire son CV. Elle aura besoin de parler, d'améliorer l'image qu'elle a d'elle-même, de se sentir en confiance, en sécurité pour pouvoir se livrer et accepter d'en dire un peu plus sur son parcours, sur soi.

De fait, la Conseillère d'insertion professionnelle (CIP) s'attache à accompagner la personne dans sa globalité : sur le volet administratif, la santé, l'hébergement, l'insertion sociale.

La multiplicité des freins...

Antoine (39 ans) en TIG pédagogique : « Je vous parle comme à une psy » (au sujet de sa rechute dans l'alcool et stupéfiants).

Nicolas (29 ans) accompagné depuis novembre 2024 : « Nos rendez-vous me font du bien. »

Linda (47 ans) sortant d'une longue peine : « Il faudrait plus aider les associations comme l'Îlot car pour les femmes qui sortent de prison il n'y a rien. »

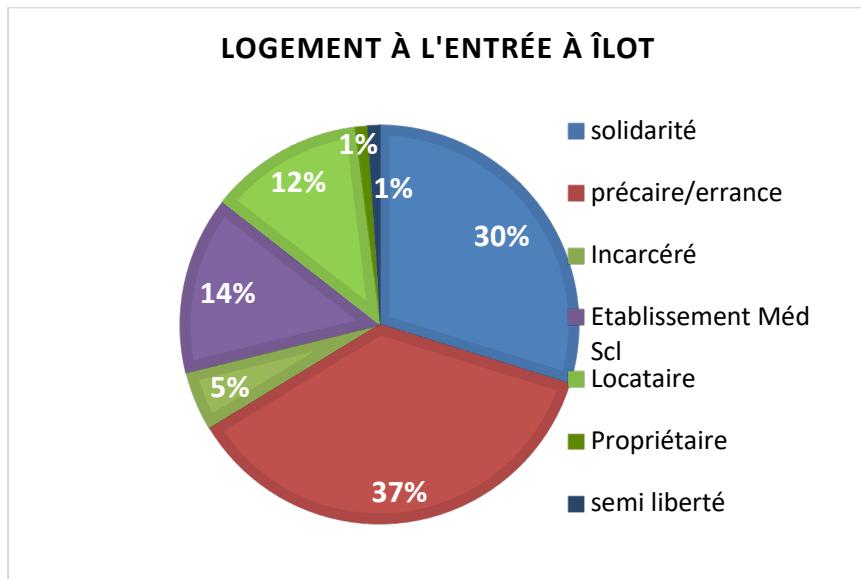
JP au sujet de notre travail auprès de son fils de 20 ans : « Merci vous faites un travail exceptionnel ! »

La maman d'un jeune de 20 ans détenu depuis 1 mois ½ : « Merci, c'est incroyable ce que vous faites, j'ai envie d'adhérer à votre association. Nous les familles, on est démunies quand on apprend l'incarcération de l'un de nos enfants. Il a 20 ans mon fils mais pour moi c'est toujours un enfant. Et vous, vous vous occupez de ceux dont personne ne veut. Je ne réalise toujours pas que mon fils est en détention. Je me fais aider par une psychologue tellement c'est dur, j'en ai besoin. »

L'absence de logement

En 2024, 84 personnes accompagnées n'ont pas de logement autonome sûr.

Situation des personnes accompagnées au regard du logement à leur entrée



Pour lever ce frein dans les situations les plus difficiles, la responsable de l'antenne et la Conseillère en insertion professionnelle (CIP) sont en lien avec le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) en particulier avec la référente jeunes pour les 18-25 ans. L'Îlot constate que l'hébergement/logement est un réel frein à l'insertion professionnelle. Mobilisée sur ces questions, la responsable d'antenne a participé aux diagnostics en cours sur le territoire ; diagnostic sur les jeunes en errance porté par la DDETS et celui du Parcours logement insertion jeunes (PLIJ) porté par Toulouse Provence Méditerranée (TPM). Ces rencontres permettent à l'Îlot d'être impliquée dans la réflexion autour de l'insertion des jeunes sur le territoire (cf. orientation 2025).

La vie en groupe

Le constat est identique à celui des années précédentes : il est difficile de créer un groupe parmi les personnes accompagnées individuellement. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cet état de fait : la difficulté de se retrouver en collectif après avoir connu la promiscuité de la détention, les parcours de vie cabossés qu'il est difficile de partager, des âges différents.

En revanche, il est rare de voir des tensions entre eux et lorsque le groupe est constitué, ceux qui sont présents jouent le jeu de la convivialité. Il est arrivé que certains se voient en dehors de l'Îlot ou pour le moins prennent des nouvelles des uns des autres par téléphone. Ils se connaissent

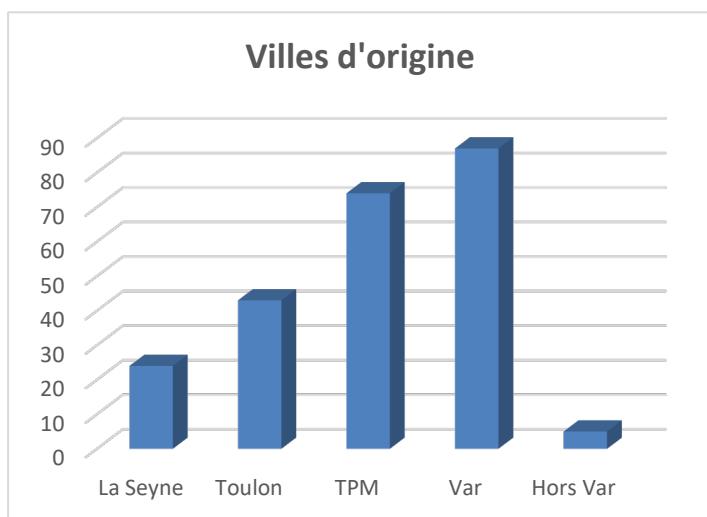
souvent de la détention.

Les principaux moments collectifs sont les forums emploi, moments au cours desquels la Conseillère en insertion professionnelle (CIP) accompagne les personnes sur des forums emploi, les ateliers animés par l'Action contre les violences conjugales (AVEF) sur les compétences psycho sociales et les moments de convivialité.

Provenance géographique

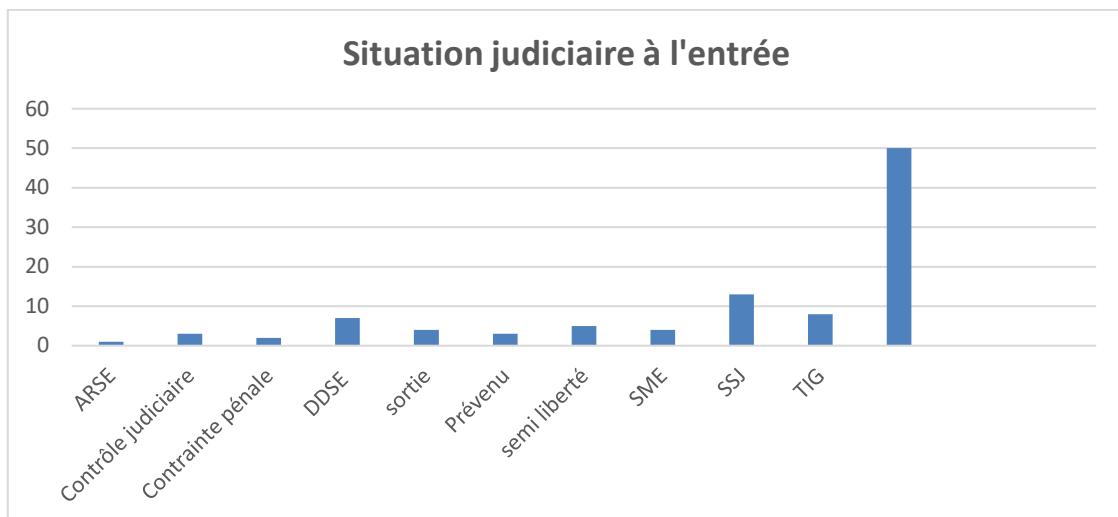
Sur 112 personnes accompagnées, 83 sont résidents à Toulouse Provence Méditerranée (TPM), avec une prédominance de personnes résidents sur les communes de Toulon et la Seyne-sur-Mer.

Sur 112 personnes accompagnées, 20 habitent en Quartiers de la politique de la ville (QPV).



3. Situation au regard de la justice

A leur entrée dans l'accompagnement l'Îlot en 2024, 64 personnes sur 112 soit 57 % était considérées comme « public justice » c'est-à-dire que dans les 12 derniers mois, elles ont été en lien avec la justice. La part de public justice est plus importante chez les 48 personnes repérées avec 77 % des personnes. Ainsi sur l'ensemble des 160 personnes suivies par l'antenne de l'Îlot dans le Var, la part de public justice est de 63 %. Parmi eux, certains ont des obligations à respecter :



En nombre de mesure en 2024

En % :

- ✓ 26 % bénéficient d'un suivi socio judiciaire ;
- ✓ 24 % sont en aménagement de peine encore sous écrou (DDSE, Semi-Liberté) ;
- ✓ 16 % ont été condamnées à un Travail d'intérêt général (TIG) ;
- ✓ 8 % sont libres, ayant achevé leur peine de prison ferme, sans aucune obligation judiciaire ;
- ✓ 8 % sont suivies dans le cadre un sursis mise à l'épreuve ;
- ✓ 6 % sont prévenues ;
- ✓ 6 % en contrôle judiciaire ;
- ✓ 6 % autres.

La part très importante de Personnes placés sous mains de justice (PPSMJ) accompagnée par l'Îlot contribue à renforcer l'expertise de la Conseillère d'insertion professionnelle (CIP) dans l'accompagnement de ce public. Du fait de son parcours justice, les PPSMJ ont des contraintes fortes et des obligations à respecter, rendant leur réinsertion plus complexe. Les effets néfastes de la détention sont autant d'éléments à prendre en compte pour favoriser la réinsertion de l'ancien détenu dans la société. Ce sont toutes ces particularités qui font de

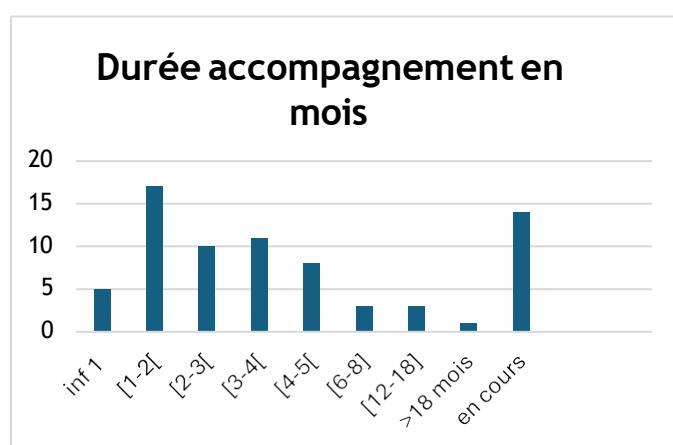
l'accompagnement des PPSMJ un vrai métier. La Conseillère d'insertion et de probation (CIP) a une connaissance pointue des contraintes associées au suivi judiciaire, elle porte une attention forte au respect des obligations. Elle travaille en concertation avec le SPIP et en particulier les CPIP des personnes que nous accompagnons.

4. Les parcours

Ce lien de confiance que la Conseillère d'insertion professionnelle (CIP) tente de tisser jour après jour, avec chacun, entretien après entretien, permet d'accompagner la personne sur son chemin de vie, pour lui permettre de trouver sa place dans la société. S'il n'y a pas de délais types d'accompagnement, la majorité dure environ 4 mois, certains sont entrecoupés d'incarcération, tandis que d'autres ont besoin de plus de temps.

Apolline (27 ans) accompagnée depuis mars 2023, d'abord en TIG pédagogique puis dans le cadre de l'accompagnement renforcé vers l'emploi :

« On a créé ce lien grâce à la confiance et à l'écoute que vous avez pu m'apporter, autant pour le travail que pour le personnel. Le TIG péda, pour les jeunes en difficultés et souvent immatures, ça peut nous aider à trouver une voie professionnelle, nous canaliser et grandir en maturité. On a une 2ème chance. »



Durée des parcours :

- ✓ 0-2 mois : 32 dont 19 fins brutales (4 déménagements, 3 incarcérations) ;
- ✓ 2 à 4 mois : 44 dont 6 fins brutales (2 incarcérations, 1 décès, 1 déménagement) et 9 sorties en emploi ;
- ✓ 4 à 6 mois : 6 dont 1 fin brutale ;
- ✓ Plus de 6 mois : 8 dont 1 fin brutale et 3 sorties en emploi ;
- ✓ Plus de 18 mois : 4 dont 1 sortie positive ;
- ✓ 25 accompagnements toujours en cours au 1^{er} janvier.

Des parcours courts

Ils sont courts pour différentes raisons :

- ✓ profil de jeunes en errance cumulant de nombreux freins, l'action vise la réinsertion des jeunes très éloignés de l'emploi, ils sont difficiles à capter et lorsqu'on y parvient, ils sont difficiles à fédérer ; lorsqu'on dort dans la rue, que l'on ignore où on va dormir le soir même, qu'on se déplace avec l'ensemble de ses affaires avec le risque de se les faire voler, la difficulté à recharger son téléphone alors il est difficile de se souvenir d'un rendez-vous et difficile de s'y rendre ;
- ✓ difficultés de mobilité.

Des parcours plus longs

Chaque année, ce sont plusieurs jeunes qui interrompent l'accompagnement puis le reprennent. Les raisons sont variables : réincarcération, déménagement, besoins ponctuels... réincarcération : le jeune interrompt son parcours d'accompagnement car il est réincarcéré. Il revient nous voir à sa sortie de détention et reprend l'accompagnement.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

Focus sur l'accompagnement des femmes en Parcours de sortie de prostitution (PSP)

En février 2024, nous prenons contact avec l'association Autre Regard pour un premier échange. En effet, certaines jeunes femmes orientées à l'Îlot par le Mouvement du Nid sont également accompagnées par Autre Regard lorsqu'elles intègrent le Parcours de sortie de prostitution (PSP). C'est donc Prisca, accompagnée par la Conseillère en insertion professionnelle (CIP) depuis plusieurs semaines, qui met l'Îlot en lien avec Autres Regards implantée dans le Centre-ville de Toulon.

Qu'est-ce que le PSP ? La loi du 13 avril 2016 a créé un Parcours de sortie de la prostitution, dispositif d'insertion sociale et professionnelle fondé sur l'engagement abolitionniste de la France.

L'entrée dans le **parcours de sortie de la prostitution** fait l'objet d'une **autorisation** délivrée par le préfet. Ce parcours est élaboré et mis en œuvre **avec l'accord du bénéficiaire** par une **association agréée**.

Il est prévu pour une **durée de six mois renouvelables**, dans la limite de **24 mois**. Les personnes engagées dans celui-ci peuvent bénéficier :

- d'un **accompagnement individualisé** vers la sortie de la prostitution et l'insertion sociale et professionnelle par une association agréée ;
- d'un **logement** ;
- d'une **autorisation provisoire de séjour** d'une durée initiale de 6 mois ;
- du versement de l'**aide financière à l'insertion sociale**.

L'association Autre Regard est habilitée pour accompagner les femmes en Parcours de sortie de prostitution (PSP) sur le volet administratif, rédactionnel, l'Îlot sur le volet insertion professionnelle. Au 31/12/2024, l'association a accompagné 5 femmes orientées par Autres Regards, engagées dans un PSP, et 4 femmes orientées par le Mouvement du Nid.

Une information collective a eu lieu à Autres Regards et plusieurs réunions pour mieux se connaître, voir comment travailler ensemble.

L'Îlot à Toulon : un hébergement un répit une réinsertion

Cette action a débuté au dernier trimestre 2024. L'objectif est la mise à l'abri de 9 familles de 2 à 3 personnes dont au moins un enfant de moins de 4 ans. Ces familles sont suivies par le Conseil départemental via les Unités territoriales sociales (UTS) et logées au préalable à l'hôtel. Par cette action, les familles vont pouvoir être relogées de manière transitoire dans des studios d'environ 25 m² loués et gérés par l'Îlot grâce à un partenariat avec le Fonds de dotation FORTIL, propriétaire des logements, au bénéfice de ces familles. Ces appartements ont pu être équipés grâce au soutien de la Fondation Vinci pour la Cité, permettant un accueil digne des familles, propice à la mobilisation et à la concentration de ces personnes sur leurs démarches de réinsertion dans la société. L'accompagnement socio professionnel est assuré par l'Association En Chemin.

Au 31 décembre 2024, 9 femmes et 13 enfants étaient hébergés dans le quartier de Saint-Jean du Var. Un bébé est même né le jour de Noël dans une des familles !



PERSPECTIVES 2025

Trois perspectives guident les orientations 2025 de l'antenne du Var.

- ✓ La mise en place de l'action d'accompagnement global dans le cadre du Logement d'abord 2 (LDA2) : logement, emploi, santé des jeunes sortants de détention. Cette action, en partenariat avec la métropole, permet la mise en logement de 6 à 7 jeunes dans des logements loués par l'îlot auprès de bailleurs sociaux. Le repérage et l'orientation se font conjointement avec le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP).
- ✓ L'arrivée dans l'équipe du référent de parcours chargé d'accompagner les jeunes dans leur parcours global. Il aura en charge également la partie gestion locative inhérente à l'action mise en œuvre avec le Conseil départemental.
- ✓ Le déménagement de nos locaux dans Toulon ! En projet depuis plusieurs années, l'objectif est d'être situé de façon optimale, à distance raisonnable de la Valette Quartier de semi-liberté (QSL) et du Centre pénitentiaire de Toulon La Farlède et d'être accessible pour les personnes accompagnées. L'îlot intègre les locaux de l'Ordre de Malte France et plus particulièrement l'accueil de jour pour les jeunes de moins de 30 ans qui ouvre à l'été 2025. De belles perspectives faites de synergie et de complémentarité entre les actions de l'îlot et celles de Malte.

MERCI A NOS PARTENAIRES

Associatifs

- ✓ Agricampus
- ✓ Amitiés cité – UDV
- ✓ Association socio judiciaire avenir
- ✓ L'Association des chantiers extérieurs (ADCE 83)
- L'Association nationale des visiteurs de prison (ANVP)
- L'Association varoise d'accueil familial (AVAF)
- L'AVASTOFA et Addictions France
- ✓ L'Association vivre en famille (AVEF)
- ✓ La Cimade
- ✓ La Fédération citoyen et justice
- ✓ Le Centre hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) les Adrets
- ✓ Le Centre hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) accueil provençal Les Amis de l'Horeb - UDV
- ✓ Les Amis de Jéricho – UDV Le CODES 83
- ✓ Le Délégué défenseur des droits en détention Le domaine de la Castille
- ✓ Face Var
- ✓ Le Jardin solidaire de la Castille Jedaï (ex ADAI)
- ✓ Le Mouvement du Nid L'UFOLEP
- ✓ Umane avec le Foyer des jeunes travailleurs (FJT) de Toulon
- Union sportive seynoise

Entreprises privées

- ✓ Agences d'interim d'insertion Fortil
- ✓ Eureka Interim
- ✓ Ergos (ex Isa Interim)

Institutionnels

- ✓ L'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle (ATIGIP)

- ✓ Le Centre communale d'action sociale (CCAS) de la Seyne La Cité de l'emploi
- ✓ Les Maisons de justice et de droits (Toulon, la Seyne) et le Point justice (Hyères) Mission intercommunale actions jeunes de la Seyne (MIAJ)
- ✓ Mission locale des jeunes toulonnais (MLJT) Mission locale justice
- ✓ La préfecture du Var
- ✓ La Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) Pôle emploi justice
- ✓ Le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO), notamment la référente jeune le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)
- ✓ Le Délégué cohésion police population

Financeurs

- ✓ Le Fonds social européen (FSE+) en particulier la DREETS PACA La Métropole Toulon Provence Méditerranée (TPM)
- ✓ Le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)



L'ANTENNE
DE L'ÎLOT DANS LE VAR

1 avenue Emile Zola
83 500 La Seyne-sur-Mer
04 23 14 57 86

www.ilot.asso.fr



153, avenue Jean Lolive 93500 Pantin
01 43 14 31 00 maisons-accueil@ilot.asso.fr
Association reconnue d'utilité publique